

OBJET : REMARQUES SUR LE BILAN PROMOLETTRES (2007 à 2015)

Vous trouverez ci-joint un tableau qui retrace les bilans de PROMOLETTRES de la saison 2007/2008 à la saison 2014/2015. J'ai tenu à faire ce tableau afin de comparer les bilans concernant deux cycles d'ODS, afin de mettre en lumière la particularité de l'activité de PROMOLETTRES qui doit être lue sur une période de quatre ans liée à la validité d'un ODS. Vous trouverez dans les remarques, à la fin du tableau, les explications sur les chiffres que j'ai abordés différemment de Jacques.

REMARQUES SUR LE RESULTAT DU CYCLE ODS 6 :

Le résultat positif semble n'être « que » de 7.900 €, soit 20.200 € de moins que pour le cycle OD5. Cependant il faut noter que sur les 52.000 € dus par la FFSc (reprendre le dossier DUPLITOP 6 et ses incidences) seulement 26.000 € ont été remboursés à PROMOLETTRES. Il est logique de prendre cette somme en compte pour ne pas fausser ce comparatif. **Le résultat positif est donc, en réalité, de 33.900 €, donc supérieur de 5.800 € à celui de l'ODS 5.** Ne pas oublier, également, que les résultats de ce cycle sont impactés par les indemnités de départ versés à Nicolas THOMAS et Nicolas AUBERT (environ 20.000 € au total).

Si on constate la chute des produits éditoriaux, liés en grande partie, aux difficultés de SCRABBLERAMA, on note, par contre l'évolution des autres produits, ce qui souligne la bonne santé du secteur de la vente en ligne.

En outre, on peut noter, pour les résultats de 2011-2012, que la FFSc a bénéficié d'une « rentrée » de 26.000 € correspondant à ce qu'elle n'a pas remboursé à PROMOLETTRES.

POUR LE CYCLE ODS 7 :

La grande inconnue est le manque à gagner engendré par l'arrêt de FRANKLIN. Nous allons travailler pour rendre la vente en ligne encore plus performante, car c'est l'avenir de PROMOLETTRES.

REMARQUES GENERALES SUR DUPLITOP

Conformément à la décision du bureau de la FFSc de l'époque, PROMOLETTRES a réglé la totalité de l'achat de DUPLITOP à Jean-Michel GUIZARD, soit la somme de 120.000 € (dernière mensualité en juin 2015). Contractuellement, PROMOLETTRES était le seul propriétaire du logiciel. Situation particulière et dangereuse. Courant 2015, PROMOLETTRES a transféré la propriété de DUPLITOP à la FFSc. Un contrat a été signé dans ce sens. D'un commun accord, il a été convenu que PROMOLETTRES ne recevrait aucune somme liée à la valeur de cet achat. **Ce qui veut dire, et je tiens à le faire ressortir, que 120.000 € sont entrés indirectement dans les caisses de la FFSc, somme générée par les résultats de PROMOLETTRES sur une période d'une dizaine d'années.**

A votre disposition pour parler de tout cela.